



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Algerie

Question écrite n° 321

Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères sur la négociation qui s'est ouverte entre les autorités françaises et algériennes à la rentrée de septembre 1987 aux fins de retrocession à l'Algérie de certains établissements scolaires de l'office universitaire et culturel français en Algérie. Les élèves, les parents d'élèves et les personnels des établissements concernés souhaiteraient que le calendrier de l'éventuel transfert de compétence tienne compte des difficultés qu'entraînerait un changement dans la situation scolaire des élèves et dans la situation professionnelle des personnels. Ils insistent sur la nécessité d'assurer, en tout état de cause, la continuité éducative pour tous les élèves actuellement scolarisés dans les établissements de l'OUCFA. Il lui demande quelles initiatives ont été prises par les autorités françaises pour répondre à ces préoccupations légitimes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, partage le souci de l'honorable parlementaire que soit dispensé un enseignement de qualité tant aux enfants scolarisés dans les établissements français en Algérie qu'à ceux algériens ou binationaux franco-algériens, qui ont dû quitter le système scolaire français et sont inscrits depuis la rentrée scolaire dans l'ancien lycée Descartes. Pour les premiers, la modification de la carte scolaire n'a pas eu de réelles conséquences. En effet, l'établissement que les Algériens ont mis à notre disposition, dans le cadre d'un accord sur le lycée Descartes, remplit toutes les conditions souhaitées : c'est un bâtiment moderne, remis à neuf, vaste et d'un seul tenant. La rentrée scolaire, bien que légèrement décalée, s'y est faite dans de bonnes conditions. Quant aux enfants binationaux, considérés comme algériens en Algérie, au regard du droit algérien, l'honorable parlementaire doit savoir qu'il n'a pas été possible de faire revenir la partie algérienne sur sa décision de leur interdire l'accès des établissements français. Parce que nous avons constamment à l'esprit l'intérêt de ces enfants, ainsi que de tous les jeunes algériens qui ont dû quitter le système scolaire français, nous aidons nos partenaires algériens à mettre en place une filière d'enseignement internationale bilingue, dans l'ancien lycée Descartes où ces enfants sont inscrits. Une soixantaine de professeurs y ont été détachés à cet effet. Ils y dispensent avec leurs collègues algériens un enseignement qui assure la continuité pédagogique indispensable qu'évoquait dans sa question l'honorable parlementaire. Il reste que certains de ces enfants ont préféré rester dans le système scolaire français et sont donc rentrés en France. Pour ceux-là, et leur famille, des moyens d'urgence ont été très rapidement mis en place. Ils leur ont permis de surmonter les difficultés auxquelles ils pouvaient se heurter à leur arrivée. Au-delà des mesures d'urgence qui ont été arrêtées, des solutions sur le long terme, à la fois pratiques et justes, et qui répondent aux préoccupations de ces familles, sont actuellement recherchées.

Données clés

Auteur : [M. Montdargent Robert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 321

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2101